Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 246

Artikel: Politique du logement
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1027929

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
No 246 25 octobre 1973
Dixième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1974: 43 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-15527

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Jean-Claude Favez

246

Domaine public

Politique du logement

Faire des lois qui sont des monuments, c'est une manière de bâtir. Pour le moment, on en est là. M. Brugger fait connaître son projet de loi. Un commentateur consciencieux déclare à la radio : si je disposais d'une heure d'antenne, je ne pourrais qu'en donner un résumé incomplet. Ça ne peut donc être qu'un monument national !

Dans le canton de Vaud, le Département concerné soumet à consultation un monument à l'échelle cantonale. Beaucoup de volumes, mais peu de mètres cubes.

Mais enfin il y a, dans ces bonnes intentions gouvernementales, des concordances qu'il faut souligner.

Tout d'abord, les projets sortent au moment où la crise quantitative du logement s'atténue. Nul n'ignore que la croissance démographique est stoppée. Même les autres facteurs qui jusqu'ici renforçaient la demande de logements (l'urbanisation d'une part, l'éclatement de la famille semi-patriarcale d'autre part — jeunes dès vingt ans et personnes âgées ayant leurs logis individuels) seront désormais moins agissants. De surcroît, ces projets sortent en une période de caisses vides, aussi bien à l'échelle de la Confédération qu'à celle des cantons. Ces projets donc, dans la mesure où ils se veulent socialement généreux, vont être soumis à la critique de la droite conservatrice. Et contre ces arguments-là, le blindage n'est pas très épais.

Ensuite, ces projets s'efforcent de corriger les insuffisances du système actuel qui se caractérise par le cautionnement et la prise en charge partielle des intérêts.

L'accent est donc mis sur l'équipement des terrains à bâtir, sur l'abaissement des loyers lors des premières années jusqu'à ce que l'inflation les fasse considérer comme raisonnables, sur l'allocation individuelle dont bénéficient directement ceux qui y ont droit. Dans cette perspective, on insiste pour faciliter l'accès à la propriété.

Cette politique-là marque les limites de la bonne volonté centriste. Mais c'est une mauvaise politique en plusieurs points fondamentaux. Elle tend en effet à la consolidation du système aux frais des pouvoirs publics.

L'allocation individuelle de logement signifie, soit que les revenus sont trop bas, qu'il s'agisse de revenus ou de rentes, soit que les loyers sont trop hauts. Aux deux bouts de cette chaîne, on découvre un abus, une exploitation : celle d'un salarié ou d'un retraité et celle d'un locataire. Et le correctif de cette injustice serait apporté par les ressources publiques !

Désormais patrons ou propriétaires auront bonne conscience : ne vous plaignez pas, diront-ils, vous avez droit à l'allocation de logement (qui soulagera ainsi et les consciences et les porte-monnaies). Après quoi, patrons et propriétaires, en quelque sorte subventionnés, iront souscrire à un manifeste exigeant que l'Etat ne se charge pas des tâches que peut assumer l'initiative privée.

A cette tendance, quelle contre-politique ? Deux points.

Premièrement, un statut du sol urbain. Il implique un contrôle du prix des terrains, et de larges possibilités légales d'achat par les collectivités locales. Nous aurons bientôt un statut du sol agricole, au nom de quoi laissera-t-on les zones à bâtir comme terres de prédilection de la spéculation ?

Deuxièmement, une aide systématique aux coopératives d'habitation. Nous ne croyons pas à l'utilité d'éparpiller ces coopératives ; au contraire, il s'agit de les regrouper systématiquement, de leur donner des moyens très larges, contre garantie et contrôle qu'elles respectent pleinement les buts fixés dans leurs statuts. Si elles sont assez vastes et puissantes, elles pourront et devront organiser elles-mêmes des péréquations internes.

Casser la plus-value des terrains et promouvoir une solution coopérative. Ce n'est peut-être pas « monumental », mais ce serait la solution efficace et non capitaliste.